

THÉSAURUS DES EFFETS SUR LA SANTÉ

Mise à disposition d'une short-list de la CIM 11 et d'une table de correspondances CIM 10-CIM 11

Pour renseigner et tracer les effets sur la santé, recommandation a été faite l'an dernier aux SPSTI d'utiliser la CIM-11 (onzième révision de la Classification internationale des maladies), désormais traduite en français, en la substituant à la dixième révision jusqu'alors implémentée dans les solutions logicielles utilisées.

L'adoption de la CIM 11 par la profession est guidée par les améliorations qu'elle apporte par rapport à la CIM 10 :

- ▶ plus grande précision dans les termes proposés,
- ▶ intégration facilitée dans les systèmes d'information (la CIM 11 a été élaborée pour être utilisée dans les dossiers de santé électroniques),
- ▶ alignements facilités avec d'autres classifications/terminologies.

A la demande des utilisateurs et afin d'en faciliter l'usage, les Groupes Thésaurus de Présanse vont mettre à disposition une « short-list » ou liste courte de cette CIM 11. Ainsi et dans la continuité de celle proposée pendant de nombreuses années pour la CIM 10, cette liste courte comprendra les occurrences les plus fréquentes en Santé au travail.

Cette « short-list » permettra une recherche simplifiée pour l'utilisateur, qui pourra, si sa recherche a été infructueuse, élargir sa recherche à l'ensemble de la CIM 11. Elle a été constituée à partir d'un article de l'OMS listant les codes les plus usités en Santé au travail, de la liste réduite des maladies provenant des consultations de pathologies professionnelles ainsi que des items des tableaux de maladies professionnelles.

Parallèlement, sera mise à disposition des professionnels de santé des SPSTI sur le site Internet de Présanse une table de correspondances entre les libellés et codes constitutifs de ces « short-lists » de la CIM 10 et de la CIM 11.

CONSEILS DE PRÉVENTION À DESTINATION DES TRAVAILLEURS

Mise à disposition d'un nouveau Thésaurus et d'ordonnances de prévention par métier

Le site Internet des Fiches Médico-Professionnelles (www.fmppresanse.fr), animé par un des groupes ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) de Présanse, met à disposition depuis quelques mois et en accès libre un nouveau type de support : des ordonnances de prévention par métier.

Pour les constituer, un Thésaurus des conseils en prévention a été construit et est régulièrement enrichi au fur et à mesure de la création de nouvelles ordonnances de prévention.

Dans le cadre de leurs travaux et toujours afin d'harmoniser les pratiques, les Groupes Thésaurus de Présanse ont estimé que ces supports avaient vocation à être accessibles depuis les logiciels métiers.

Par conséquent, un Thésaurus des conseils en prévention et des ordonnances de prévention pour près de 1 000 métiers seront livrés aux éditeurs de logiciels en décembre prochain.

Afin que les métiers couverts par ces ordonnances soient en adéquation avec les 1 500 couverts par les MEEP et les METAP et accessibles au plus vite dans les Services, une livraison complémentaire sera planifiée dans le courant du premier semestre 2024.

Ces ordonnances de prévention proposent, pour chaque métier, le(s) code(s) PCS-ESE ainsi qu'une liste de conseils organisés par type d'exposition (agents biologiques, agents chimiques, ambiances thermiques inconfortables, bruit poussières, radiations ionisantes, situations relationnelles difficiles, travail de nuit ou en horaires décalés, troubles musculosquelettiques, vibrations...). Des conseils sont également proposés en cas de grossesse ou encore pour protéger sa santé au sens large, notamment en promouvant l'activité physique régulière.

Elles reprennent ainsi la structuration des MEEP (matrices emploi-expositions potentielles) et des METAP (matrices emploi-tâches potentielles) afin d'en faciliter l'utilisation et l'implémentation dans les logiciels métiers.

Les ordonnances de prévention mises à disposition permettront de délivrer au travailleur, oralement ou sous la forme d'un document imprimé, des conseils adaptés pour adopter les bons gestes et postures, pour prévenir les accidents, mais aussi réduire l'exposition aux risques majeurs auxquels son métier peut l'exposer.

- ▶ **Pour en savoir plus :** <https://www.fmppresanse.fr/> ■